

Conseil
Général
de Conthey



Commission de gestion

BUDGET 2026

1. INTRODUCTION

Le **budget 2026** de la commune de Conthey a été transmis à la commission de gestion (ci-après: COGES) le 03.10.2025. Sous la présidence de Mme Emilie Dessimoz, la COGES s'est réunie à quatre reprises:

- le 07.10.2025: prise de connaissance du budget en présence de M. Christophe Germanier, Président, M. Gautier Moulin, Conseiller municipal en charge du dicastère des finances et de l'économie, M. Gérald Nanchen, Conseiller municipal membre de la commission Finances-Économie, Mme Alexandra Jacquod, Cheffe du service des Finances, et analyse du budget du compte des investissements.
- le 16.10.2025: analyse du budget du compte de résultats.
- le 28.10.2025: réponses aux questions en présence de M. Christophe Germanier, M. Gautier Moulin et Mme Alexandra Jacquod.
- le 13.11.2025: préparation et validation du présent rapport.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Le budget de la commune de Conthey pour l'exercice 2026, tel que présenté par M. Christophe Germanier, M. Gautier Moulin et Mme Alexandra Jacquod comprend, au niveau du compte de résultats, un excédent de revenus de CHF 61'250. Par ailleurs, les investissements nets conséquents de l'ordre de CHF 8'370'000 prévus en 2026 entraînent une insuffisance de financement de CHF 2'537'600.

	Compte 2024 CHF	Budget 2025 CHF	Budget 2026 CHF	Écart B25/B26 CHF	Écart B25/B26 %
1.2.1 Compte de résultats					
Charges financières	39'189'397	39'362'500	43'268'700	3'906'200	9.92%
Revenus financiers	48'035'988	44'602'700	49'101'100	4'498'400	10.09%
Marge d'autofinancement	8'846'591	5'240'200	5'832'400	592'200	11.30%
Amortissements planifiés	5'748'013	5'789'200	6'184'300	395'100	6.82%
Attributions aux fonds de financements spéciaux	596'629	5'500	12'200	6'700	
Prélèvements sur les fonds de financements spéciaux	109'035	293'800	425'350	131'550	44.78%
Attributions au capital propre	2'000'000	0	0	0	
Excédent de charges	0	260'700	0	-260'700	
Excédent de revenus	610'985	0	61'250	61'250	
1.2.2 Compte des investissements					
Dépenses	13'878'120	12'340'000	14'705'000	2'365'000	19.17%
Recettes	5'164'463	4'435'000	6'335'000	1'900'000	42.84%
Investissements nets	8'713'657	7'905'000	8'370'000	465'000	5.88%
Financement					
Marge d'autofinancement	8'846'591	5'240'200	5'832'400	592'200	11.30%
Investissements nets	8'713'657	7'905'000	8'370'000	465'000	5.88%
Insuffisance de financement	0	2'664'800	2'537'600	-127'200	-4.77%
Excédent de financement	132'934	0	0	0	
1.3 Évolution de la fortune et des engagements					
Modification de la fortune					
Excédents revenus / charges (-)	610'985	-260'700	61'250	321'950	-123.49%
Excédent au bilan	42'525'745	42'265'045	42'326'295	61'250	0.14%
Modification des engagements					
Capitaux de tiers	58'085'047	60'749'847	63'237'447	2'487'600	4.09 %

3. COMPTE DE RÉSULTATS

Avec un total de revenus financiers estimés à CHF 49'101'100 et un total de charges financières attendues à CHF 43'268'700, **le compte de résultats dégage une marge d'autofinancement de CHF 5'832'400.**

La comparaison des budgets des comptes de résultats 2026 et 2025 fait ressortir **une augmentation conséquente des revenus financiers de CHF 4'498'400 (+10.09 %) ainsi qu'une majoration sensible des charges financières de l'ordre de CHF 3'906'200 (+9.92 %).**

Ces différences sont dues à une conjonction d'éléments, dont notamment,

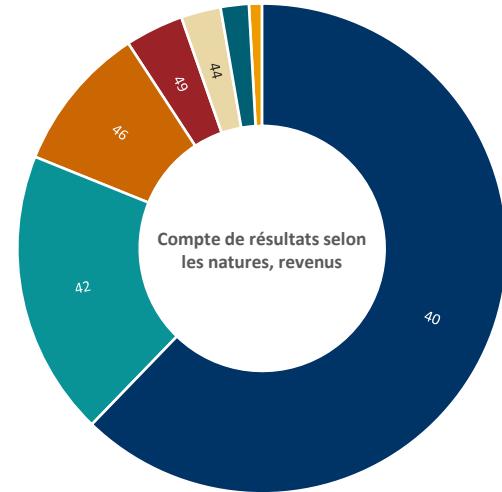
- **en ce qui concerne les revenus d'exploitation :**
 - Augmentation des revenus fiscaux (**CHF 3'430'000 (+ 12.52 %)**), en particulier de l'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+ CHF 155'682), de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ CHF 111'000) et des autres impôts, notamment, bénéfice de liquidation et prestations en capital, droits de mutation additionnels et impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 275'000).
 - Hausse des revenus de transferts (**CHF 215'000 (+ 4.68 %)**) comprenant principalement les revenus issus de la péréquation financière intercommunale, les subventions perçues par la Municipalité auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales), soit:
 - L'adaptation des subventions cantonales et fédérales en faveur des structures de la petite enfance
 - Le budget de l'énergie, établi sur la même base que le compte 2024

Il est précisé que ces revenus de transferts correspondent à **10.37 %** du total des revenus d'exploitation (CHF 46'316'750.00).

- Diminution des revenus financiers (**CHF 336'800 (- 20.56 %)**) due à l'absence, en 2026, de l'indemnisation exceptionnelle de CHF 370'000 prévue dans le budget 2025 dans le cadre de la sortie de l'association de l'ancien hôpital de Gravelone.

Le graphique ci-après montre la répartition des revenus selon les natures. Les revenus fiscaux représentent quasiment deux tiers du total.

40	Revenus fiscaux	62.2%	30'820'000
41	Patentes et concessions	1.9%	922'500
42	Taxes	18.9%	9'344'200
43	Revenus divers	0.0%	0
44	Revenus financiers	2.6%	1'301'600
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.9%	425'350
46	Revenus de transferts	9.7%	4'804'700
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Revenus extraordinaires	0.0%	0
49	Imputations internes	3.9%	1'908'100
Total		49'526'450	



– en ce qui concerne les charges d'exploitation :

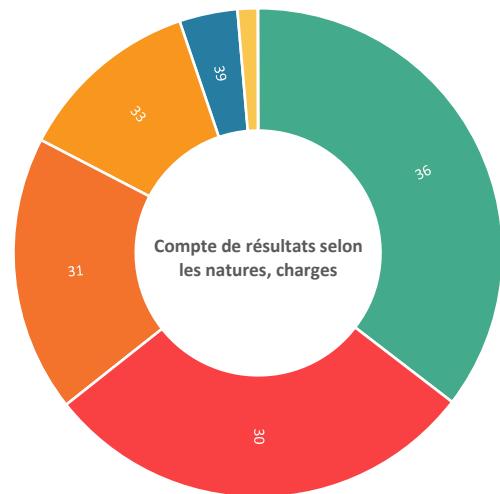
- Augmentation des charges de personnel de **CHF 1'227'750 (+ 9.39 %)**. Selon l'exécutif, cette forte progression s'explique par l'augmentation de plus de 7.85 unités de travail à plein temps (**EPT**) provenant en particulier de l'ouverture de la nouvelle crèche planifiée en janvier 2026 (cf. point 7.2 du présent rapport).
- Accroissement des charges de transfert de **CHF 1'325'800 (+ 8.18 %)**. Il s'agit en l'occurrence de « charges liées » sur lesquelles la Municipalité n'a que peu d'influence. Il est précisé que ces charges de transferts, en augmentation constante, atteignent **CHF 17'527'600**, soit **37.37 %** du total des charges d'exploitation (CHF 46'900'100). Parmi les participations de la commune en faveur des citoyens, les soutiens pour l'installation des compteurs d'eau et les mesures en faveur de l'économie d'énergie sont reconduits pour 2026 pour des montants identiques à 2025.
- En ce qui concerne les « biens et services et autres charges d'exploitation » sur lesquels la commune a une totale maîtrise, la COGES salue les efforts constants consentis par les services communaux pour les réduire. Ces charges représentent **19.27 %** du total des charges d'exploitation budgétées pour 2026. Ces charges

sont en augmentation de **CHF 1'044'250** par rapport au budget 2025. Cette augmentation est due principalement à l'adaptation des charges consécutives à l'ouverture de la nouvelle crèche-nurserie. Cependant, au regard du compte 2024, ces charges sont en diminution de **CHF 276'222**.

Le graphique ci-après montre la répartition des revenus selon les natures. Les revenus fiscaux représentent quasiment deux tiers du total.

Les charges de transferts représentent plus d'un tiers (35.40%) des dépenses. Ces charges sont liées et la commune n'a que très peu de marge de manœuvre sur ces montants. Les autres dépenses principales sont les charges du personnel (28.90%), les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (18.30%) ainsi que les amortissements (12.20%).

30	Charges de personnel	28.9%	14'303'450
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18.3%	9'036'550
33	Amortissements du patrimoine administratif	12.2%	6'020'300
34	Charges financières	1.3%	657'000
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	12'200
36	Charges de transferts	35.4%	17'527'600
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Charges extraordinaires	0.0%	0
39	Imputations internes	3.9%	1'908'100
Total			49'465'200



4. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissements** bruts prévues s'élèvent à CHF 14'705'000 (contre CHF 12'340'000 pour le budget 2025 et CHF 13'878'120 pour le compte 2024).

Les **recettes d'investissements** sont budgétées à CHF 6'335'000 (contre CHF 4'435'000 pour le budget 2025 et CHF 5'164'463 pour le compte 2024).

Il en résulte des investissements nets de CHF 8'370'000 (contre CHF 7'905'000 pour le budget 2025 et CHF 8'713'657 pour le compte 2024), pour une insuffisance de financement de CHF 2'537'600 (contre CHF 2'664'800 pour le budget 2025 et un excédent de financement de CHF 132'934 pour le compte 2024) ce qui représente un taux d'autofinancement prévu de 69.68 % (contre 66.29 % pour le budget 2025 et 101.53 % pour le compte 2024).

Le total des investissements nets est en augmentation de 5.88 % par rapport au budget 2025.

Les dépenses d'investissements bruts et les recettes y relatives figurent sur la liste ci-après :

Liste des investissements : Budget 2026	Dépense CHF	Recette CHF
022.5060.05 Administration générale - Informatique	100 000	
111.5060.05 Caméras de surveillance	50 000	
150.5040.01 Rénovation – Local du feu	200 000	
150.5060.01 Achat véhicule feu	515 000	
150.5060.05 Bornes hydrantes	60 000	
150.6310.01 Subventions cantonales		230 000
213.5040.01 Cycle d'orientation Derborence	200 000	
217.5040.01 Centre scolaire de Plan-Conthey	350 000	
322.5040.01 Salle polyvalente – Fermeture du parking sud	50 000	
322.5060.01 Salle polyvalente – Equipements	250 000	
329.5040.01 Salle de St-Séverin– Construction	500 000	
341.5040.02 Infrastructures sportives	270 000	
342.5010.01 Chemins piédestres – Servaplane Motelon	50 000	
545.5040.01 Nurserie crèche les P'tits Loups	1 400 000	
613.5610.01 Routes cantonales	300 000	
615.5010.01 Routes communales	500 000	
615.5010.05 Sécurité routière – Erde	150 000	
615.5010.10 Places de stationnement	50 000	
615.5010.20 Installations d'éclairage public	130 000	
615.5010.25 Mobilité douce aménagement	100 000	
615.5060.01 Véhicules et accessoires	260 000	
615.5060.10 Machines	130 000	
710.5030.01 Installations d'eau potable	1 200 000	
710.5030.05 Installations Motelon	300 000	
710.5030.10 Installations Rapède	120 000	
710.5060.01 Véhicule et machines	50 000	
710.6370.01 Taxes de raccordement eau potable		500 000
720.5030.01 PGEE réseau	1 000 000	
720.6370.01 Taxes de raccordement égoûts		500 000
730.5030.01 Déchetteries	220 000	
730.5060.10 Equipements Moloks et Ecopoints	50 000	
741.5020.01 Cours d'eau et torrents	150 000	
741.5020.10 La Morge	4 800 000	
741.6310.01 Subventions cantonales cours d'eau et torrents		105 000
741.6310.10 Subvention La Morge		3 840 000
741.6370.01 Facturation à des tiers		490 000
790.5000.01 Expropriations et achats de terrains	100 000	
790.5030.01 Equipement des zones à bâtir	100 000	
790.6370.01 Participations des propriétaires		40 000
812.5010.01 Assainissement chemins agricoles REP	280 000	
812.5670.01 Maintien du vignoble en terrasse	500 000	
812.6310.01 Subventions chemins agricoles REP		170 000
812.6310.05 Subventions vignoble en terrasse		360 000
812.6370.01 Participations des propriétaires		100 000
871.5030.01 Micro-centrales	120 000	
871.5060.01 Panneaux solaires	100 000	
Total selon compte des investissements	14 705 000	6 335 000
Investissements nets		8 370 000
Investissements bruts		14 705 000

5. ANALYSE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

0 – Administration générale

022.3113.01 Matériel informatique – CHF 55'000

Quelle est la raison de l'augmentation en comparaison avec le budget 2025 (CHF 39'500) et le compte 2024 (CHF 23'890) ?

L'augmentation observée résulte du remplacement de la solution de téléphonie Mitel par la solution 3CX. Ce changement s'inscrit dans une démarche d'optimisation des coûts et d'amélioration des fonctionnalités.

La solution 3CX, plus moderne et ergonomique, offre une interface conviviale ainsi qu'une application mobile facilitant l'usage en mobilité. Elle permet également une réduction des charges d'exploitation par rapport à l'ancienne solution.

022.3132.05 Honoraires – CHF 48'300

Quelle est la raison de l'augmentation en comparaison avec le budget 2025 (CHF 35'000) et le compte 2024 (CHF 18'383) ? Quels sont les audits prévus ?

Les communes du Valais doivent nommer un Délégué à la Protection des Données (DPO) conformément à la nouvelle Loi sur l'Information, la Protection des Données et l'Archivage (LIPDA) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette nomination est obligatoire pour chaque commune et est nécessaire pour se conformer aux nouvelles exigences strictes, notamment la réalisation d'un inventaire des données et la mise en place d'un registre des activités de traitement. Les dépenses liées au DPO (qu'il s'agisse d'un employé interne ou d'un prestataire externe) sont inscrites dans le budget de fonctionnement de la Commune.

L'augmentation s'explique ainsi par les honoraires, à hauteur de CHF 30'000, du délégué à la protection des données (DPO). Ces frais sont refacturés au District dans le compte 022.4612.01.

En ce qui concerne les audits, seuls les audits externes exécutés par la société Acpo dans le cadre de la labellisation VS-Excellence ont été comptabilisés.

Le reste du budget concerne les honoraires relatifs à la mise en place d'une nouvelle identité communale (ligne graphique, communication, etc.).

1 – Ordre et sécurité publics, défense

162.3144.01 Frais d'entretien – CHF 50'000

Pourquoi une telle augmentation par rapport au budget 2025 (CHF 10'000) et au compte 2024 (CHF 11'322) ? Quels sont les frais prévus ?

L'augmentation s'explique par la nécessité de financer des travaux urgents de rénovation et de mise aux normes des abris de protection civile. Ce montant est lié au prélèvement prévu au compte 162.4500.01 (fonds de réserve).

Pour information, en 2023, la loi cantonale sur la protection civile (LPCi) a été modifiée et prévoit le transfert des fonds de réserve figurant dans les comptes des communes au canton. En contrepartie, ce dernier assurera le financement des abris publics via le fonds cantonal des contributions de remplacement. Au 31 décembre 2024, le fonds de réserve abris PC de la Commune de Conthey s'élève à CHF 2'384'327 et devra faire l'objet d'un versement au canton au plus tard pour 2032.

La COGES souhaite rendre attentif le Conseil municipal que ce montant est relativement important et le versement influencera fortement les liquidités. Il serait judicieux d'utiliser ce fonds afin de diminuer ce montant avant l'échéance.

3 – Culture, sports et loisirs, églises

322.3010.01 Traitement du personnel – CHF 335'550

Quels sont les nouveaux postes et la raison de l'augmentation du budget 2026 par rapport au budget 2025 (CHF 218'800) ?

Afin d'assurer une gestion optimale de la Salle Polyvalente, le budget 2026 y relatif enregistre une modification organisationnelle et comptabilise dorénavant les effectifs supplémentaires suivants :

- 1.2 collaborateurs affectés à la gestion technique de la Salle
- 0.5 collaborateur affecté à l'entretien du bâtiment

322.31XX.XX Salle Polyvalente

Quelle est la raison de l'augmentation des différents postes ci-dessous et quels sont les achats prévus ?

L'augmentation des budgets alloués aux frais d'entretien globaux de la Salle Polyvalente résulte d'une analyse approfondie des besoins réels liés à l'exploitation et à la maintenance des installations. Une meilleure visibilité sur les frais nécessaires à la préservation et à la qualité des services proposés a permis d'ajuster les montants de manière plus réaliste.

Ces ajustements visent avant tout à assurer le maintien de la valeur des installations et du bâtiment, notamment par la conclusion ou la mise à jour de contrats de maintenance indispensables au bon fonctionnement des équipements techniques.

Par ailleurs, le remplacement ou l'acquisition de certains mobiliers et matériels s'avère nécessaire pour garantir la continuité et la qualité des prestations offertes aux usagers.

Cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, orienté vers l'efficience et la durabilité. Elle vise à garantir un service de qualité, à optimiser l'utilisation des ressources et à préserver les infrastructures sur le long terme, dans l'intérêt des usagers et des citoyens.

322.3101.01 Matériel et équipement – CHF 56'200

Le budget 2026 prévoit :

Entretien des équipements techniques	CHF 24'200
Produits d'entretien	CHF 29'000
Matériel divers	CHF 3'000

322.3111.01 Mobilier, appareils et machines – CHF 51'000

Le budget 2026 prévoit :

Mobilier	CHF 21'000
Machines d'entretien	CHF 30'000

322.3144.01 Frais d'entretien – CHF 85'000

L'augmentation des frais d'entretien s'explique en grande partie par la mise à jour des contrats de maintenance des différents équipements de la Salle (Portes/ascenseur/équipements frigorifiques, ...) à hauteur de CHF 42'000/an. A ceux-ci s'ajoute celui de la télégestion de la PAC (pompe à chaleur) qui permet le contrôle et la surveillance à distance des installations pour un montant de CHF 15'000.

Le budget prévoit également le remplacement des filtres de ventilation, les nettoyages de la ventilation, du matériel de remplacement et divers autres travaux.

329.3101.01 Matériel et équipement – CHF 70'000**Quels sont les achats prévus dans la culture justifiant l'augmentation du budget 2026 par rapport au budget 2025 (CHF 37'000) ?**

Les achats prévus par le Conseil municipal sont majoritairement en lien avec la fête nationale organisée par la Commune. Le budget détaillé comprend CHF 56'000 pour l'événement du 1^{er} août, CHF 10'000 pour le renouvellement des tables de cantine, déployées lors de multiples événements, comme la fête nationale, CHF 2'000 de verres réutilisables visant à avoir des événements communaux plus durables ainsi que CHF 2'000 pour l'achat de vin communal à destination des manifestations.

Il faut noter que ce budget total de CHF 70'000 est à relativiser au regard des recettes liées à la Fête nationale, se montant à CHF 42'000 inscrites sur le compte 329.4260.10.

329.3636.10 Soutien aux projets culturels – CHF 310'000**Quels sont les montants de soutien prévus aux projets culturels ?**

Cette question a été soulevée car le budget 2026 prévoit une augmentation de CHF 178'000 par rapport au budget 2025 (CHF 132'000).

Les soutiens aux projets culturels prévus dans le budget 2026 se répartissent comme suit :

Conthey Show soutien et garantie de déficit	CHF 80'000
Conthey Show mise à disposition de la salle	CHF 175'000
Mise en valeur Tour Lombarde	CHF 23'000
Palp St-Cep	CHF 20'000
Culture Valais	CHF 5'000
Mise en valeur œuvres	CHF 4'000
Divers	CHF 3'000
Total	CHF 310'000

La différence de montant entre les budgets 2025 et 2026 s'explique principalement par le reclassement du poste relatif à la mise à disposition de la Salle Polyvalente pour le Conthey Show. Ce montant figurait précédemment sous une autre rubrique. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une dépense effective pour la Commune, cette mise à disposition constitue néanmoins un soutien financier indirect à la manifestation.

6 – Transports

622.3141.01 Entretien voie CFF – CHF 70'000

Qu'est-ce qui justifie l'augmentation du budget 2026 par rapport au budget 2025 (CHF 10'000) ?

Pour bien comprendre, il s'agit de donner le contexte général, qu'il faut également mettre en lien avec le poste 622.4240.01 : *Participation des utilisateurs de la voie CFF*.

La Commune de Conthey est propriétaire d'une voie de raccordement (voie mère) qui rejoint le réseau CFF à la gare de Châteauneuf. Celle-ci longe la voie principale sur environ 400 mètres, direction Martigny. La Commune de Conthey octroie aux entreprises Galliker, Tamoil et Planzer un droit d'utilisation de sa voie. Celles-ci s'y raccordent au moyen d'une voie de liaison dont elles sont propriétaires. Des contrats de co-utilisation des infrastructures ferroviaires ont été conclus avec les utilisateurs. De plus, toutes les parties prenantes sont soumises à des prescriptions d'exploitation établies par la VAP (association des chargeurs, cargorail.ch) et les CFF. La surveillance, le contrôle, la planification de la conservation de la voie de raccordement, l'entretien et le renouvellement sont effectués par la société C-Rail mandatée par la Commune de Conthey. Les co-utilisateurs se partagent les coûts échus pour la voie de raccordement proportionnellement, en fonction de la longueur de la voie et du tonnage annuel.

La société C-Rail établit la clef de répartition sur la base des informations transmises par les sous-raccordés qui permet à la Commune de procéder à la refacturation des frais. Les délais étant beaucoup trop long entre la fin de l'exercice comptable et la réception des informations, la Commune a décidé de comptabiliser les participations des utilisateurs toujours avec une année de décalage.

Prenons l'exemple du compte 2024. Celui-ci enregistrait la refacturation des frais 2023 basée sur un total de CHF 8'778 répartis comme suit :

Utilisateur	Montant	Subvention commune 25%	Total
Planzer SA	4085.61	-1021.40	3064.21
Galliker SA	2873.12	-718.28	2154.84
Tamoil SA	1819.02	-454.75	1364.26
Total	8777.75	-2194.44	6583.31

En l'occurrence, le budget 2026, qui prévoit des travaux de maintenance et de renouvellement des voies, enregistre les frais prévus en 2026 ainsi que la refacturation des frais 2025. Les frais de 2026 seront refacturés aux différents embranchements et portés au budget 2027.

8 – Economie publique

840.3635.01 Contributions touristiques – CHF 80'000

A quoi correspond ce montant ? Quel sera le développement futur du tourisme et de l'office du tourisme ?

Ce crédit est ventilé comme suit :

Fonctionnement de l'office du tourisme	CHF 50'000
Développement touristique de Conthey	CHF 30'000
Total	CHF 80'000

Le montant alloué vise à soutenir à la fois les activités courantes de l'office du tourisme et les initiatives de développement touristique local.

Une stratégie touristique communale est en cours d'élaboration. Les premières orientations stratégiques sont attendues à l'horizon 2026, avec pour objectif de structurer l'offre, renforcer l'attractivité du territoire et générer des retombées économiques durables.

9 – Finances et impôts

910.4002.01 Impôts retenus à la source – CHF 600'000

Est-ce que la taxation ordinaire ultérieure (TOU) a été prise en compte dans le calcul ?

La Commune indique que le budget a été établi en tenant compte des TOU.

La TOU concerne les contribuables imposés à la source qui doivent ou souhaitent remplir une déclaration d'impôt ordinaire. Cela permet la prise en compte d'autres déductions et frais effectifs qui ne sont pas intégrés dans les barèmes de l'impôt à la source.

Les montants d'impôts à la source concernés sont déduits du total des recettes enregistrées. Il est à noter que ces montants sont en constante progression depuis 2021.

6. ANALYSE DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

1 – Ordre et sécurité publics, défense

150.5040.01 Local du feu – CHF 200'000

Quels sont les travaux prévus ?

- Isolation du garage destiné à accueillir le nouveau véhicule d'intervention, afin d'assurer son bon fonctionnement et de respecter les standards énergétiques en vigueur.
- Aménagement d'un local dédié aux appareils respiratoires, actuellement entreposés dans une salle appelée à devenir un espace multifonctionnel ouvert à la population.

Organisation du projet :

Un comité de pilotage a été constitué pour superviser l'ensemble des interventions sur le site. Celui-ci englobe la transformation de la salle multifonctionnelle, les garages, le local des pompiers et les aménagements extérieurs. L'objectif est d'assurer une coordination cohérente, durable et conforme aux exigences énergétiques et fonctionnelles.

150.5060.01 Achat véhicule feu – CHF 515'000

Que va devenir l'ancien camion ?

À la suite du renouvellement du camion-pompier fixé par le cadre légal cantonal, l'ancien véhicule sera amené à l'Office cantonal du feu pour être déséquipé. Il pourra ensuite être revendu, probablement à l'étranger, pour un montant estimé entre CHF 15'000 et CHF 20'000 selon le Conseil municipal.

2 – Formation

217.5040.05 Centre scolaire de Erde – CHF 0

Lors du budget 2025, il a été indiqué qu'il était prévu de remplacer les stores et les fenêtres sur une période de deux ans avec un budget global de CHF 700'000.

Pour quelle raison aucun montant n'a été budgétisé sur l'année 2026 ?

Le budget 2025 ne sera pas consacré à la réfection des stores des fenêtres, mais à la réalisation des études préparatoires pour la rénovation globale du site scolaire.

Un comité de pilotage «Écoles» travaille sur l'ensemble des projets, incluant la rénovation du centre scolaire et l'agrandissement de la Structure d'accueil, afin de penser le site d'Erde dans sa globalité (accès, circulations, aménagements extérieurs).

Ces études permettront de préparer le devis et la demande de crédit d'engagement, prévue pour le premier semestre 2026, en respectant les procédures légales et les contraintes liées aux marchés publics. Les travaux devraient commencer dès l'été 2026 sur le site.

Concernant les écoles de Châteauneuf, le départ potentiel des communes de Vétroz et d'Ardon du CO Derborence causés par la construction de leur propre établissement libèrera des espaces dans le bâtiment. Une phase de réflexion et de planification est donc en cours vis-à-vis de la rénovation du centre scolaire de Châteauneuf.

3 – Culture, sport et loisirs, église

322.5060.01 Equipements – CHF 250'000

La Salle Polyvalente étant normalement terminée, pour quelle raison des investissements supplémentaires doivent-ils être réalisés ? Est-ce exceptionnel ou d'autres montants devront-ils être budgétisés régulièrement ?

La Salle Polyvalente constitue un investissement important qui a permis de doter la Commune d'un espace polyvalent de qualité. Afin d'exploiter pleinement son potentiel et de répondre aux besoins actuels du marché, il est désormais nécessaire de renforcer son équipement technique.

Aujourd'hui, la Salle dispose d'une infrastructure limitée en matière de son, de lumière et d'audiovisuel, ce qui restreint certaines utilisations et augmente les coûts pour les utilisateurs. Un équipement technique complet permettrait non seulement de simplifier l'organisation d'événements, mais aussi de renforcer l'attractivité de la salle auprès des clients privés, des entreprises et des sociétés locales.

L'investissement envisagé de CHF 250'000 s'inscrit dans une logique de professionnalisation et de compétitivité : il vise à offrir une prestation complète, moderne et durable, comparable aux standards du marché. Cet apport unique permettra d'assurer à long terme une exploitation plus efficiente et un positionnement renforcé de la Salle Polyvalente comme lieu de référence pour tous types d'événements.

Pour quelle raison les rideaux doivent-ils être remplacés ?

Les rideaux et leur système de support actuels ne sont pas conformes aux exigences d'un usage scénique professionnel, ce qui limite la sécurité et la fiabilité des installations. Un incident survenu lors d'un spectacle a d'ailleurs mis en évidence la nécessité d'une mise à niveau.

Le projet prévoit le remplacement complet des rails et rideaux par un système adapté, comprenant une ouverture motorisée fiable, une commande manuelle de secours et des rideaux ignifugés conformes aux normes de sécurité incendie.

Cet investissement ponctuel et durable garantira des conditions d'exploitation sûres et professionnelles, tout en valorisant la qualité et l'image de la Salle Polyvalente.

341.5040.02 Infrastructures sportives – CHF 270'000

Quels sont les investissements prévus pour le sport en plein air ?

Les CHF 270'000 budgétés pour 2026 sont prévus pour :

- Mener un projet Callisthène estimé à CHF 200'000. Les Callisthène sont des aires de sport extérieures, équipées de structures (barres de traction, barres parallèles, espaliers, etc.) conçues pour pratiquer des exercices physiques.
- Ajouter des éléments de skate-park pour un montant de CHF 50'000 à CHF 70'000.

Les investissements prévus dans les infrastructures de plein air, tels que les installations de callisthénies et les éléments de skatepark, visent à encourager l'activité physique et à renforcer les liens sociaux entre les habitants, jeunes et moins jeunes.

6 – Transports

615.5060.01 Véhicules et accessoires - CHF 260'000

Quel véhicule sera acquis et quelle sera son utilité ?

Le budget 2026 prévoit le remplacement du transporteur tout terrain de marque Bergman principalement utile à :

- **Transport de matériaux :**
Terre, gravier, sable, enrobé, béton, déchets verts, neige, etc.
Utilisé pour l'entretien des chemins, la réfection de tranchées ou de routes.
- **Travaux d'aménagement :**
Réalisation ou entretien de chemins forestiers, pistes agricoles, talus ou zones de stockage.
Transport de matériaux sur des terrains en pente ou instables, où un camion classique serait inadapté.
- **Entretien hivernal :**
Évacuation de la neige.
Transport de sel, sable ou gravillons pour le sablage.

■ Gestion des déchets verts ou des gravats :

Collecte lors de travaux de fauchage, taille ou curage.

Transport vers les sites de compostage ou de décharge.

Equipé d'une épareuse, il sert également à :

- Entretien des routes communales et cantonales : fauchage des accotements, nettoyage des abords de fossés.
- Entretien des digues, berges de rivières, canaux d'irrigation.
- Dégagement des bords de chemins agricoles ou forestiers.
- Préparation hivernale : nettoyage des talus avant la saison froide pour limiter les risques de chute de végétation.

8 – Economie publique

871.5060.01 Panneaux solaires – CHF 100'000

Quels bâtiments publics en seront équipés ?

Un budget de CHF 100'000 a été inscrit pour la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, afin de saisir les opportunités qui pourraient se présenter pour développer la production d'énergie renouvelable.

Le budget permettra donc de lancer des projets en fonction des besoins, de la faisabilité technique et des conditions de marché, tout en soutenant la transition énergétique de la Commune et en valorisant ses infrastructures. Aucun objet n'a encore été défini pour la pose des panneaux solaires.

7. COMPLÉMENTS

7.1 Commentaires charges du personnel

Lors de l'analyse du budget 2026, la COGES a remarqué plusieurs variations dans les budgets liés aux charges du personnel. Ces dernières ne correspondaient parfois pas au tableau des unités de travail.

Afin d'avoir une explication plus détaillée, la question suivante a été posée :

Quelle est la raison de l'augmentation globale des charges de personnel ? Certains dicastères présentent une forte augmentation sans changement d'EPT (ex. police, sports, intégration), tandis que d'autres présentent une légère augmentation d'EPT mais une grande augmentation de charges de personnel (animation socio-culturelle, agriculture) ?

De manière générale, l'évolution positive des charges du personnel est liée à l'augmentation de 7.85 EPT (y compris les structures de la petite enfance) et intègre les progressions annuelles prévues par la nouvelle politique salariale adoptée en 2021.

De plus, ces différentes variations peuvent s'expliquer par un souci d'amélioration constante dans la comptabilisation des charges dans le bon secteur. Vous trouverez ci-dessous des précisions concernant les variations des EPT au regard des montants inscrits au budget :

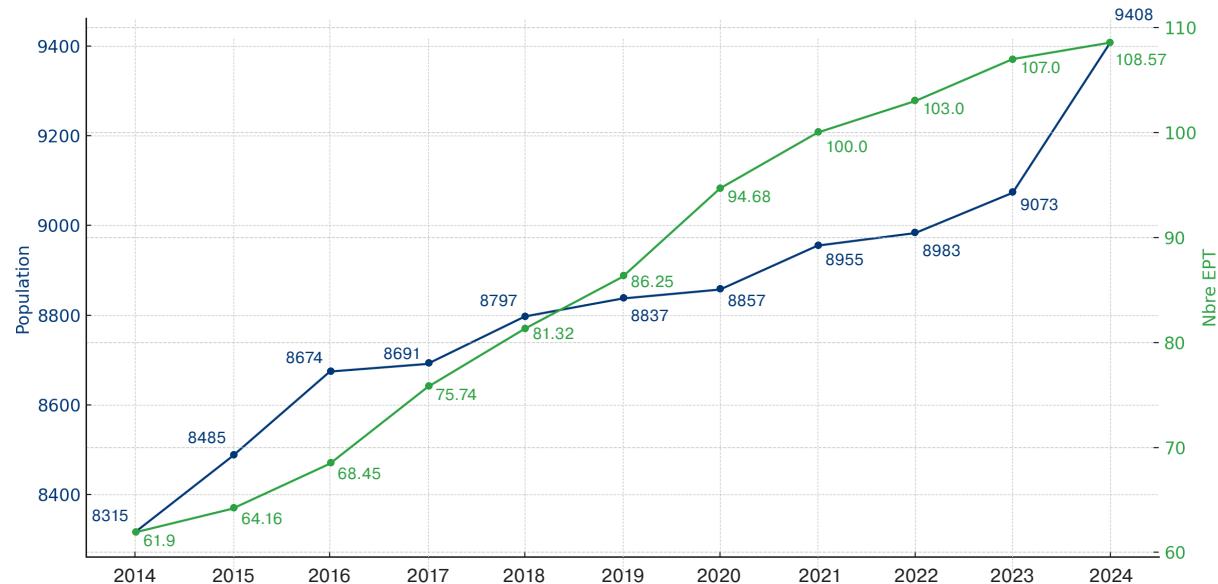
- Fusion de budgets: regroupement de deux budgets d'un même secteur en un seul compte, avec ajustement de l'historique dans le tableau des EPT (Police/ Intégration).

Par simplification administrative, il a été décidé de réunir les rémunérations des patrouilleurs scolaires avec celles des agents de police.

- Mandats ponctuels: ajout de montants en francs sur le poste du traitement du personnel pour des mandats spécifiques (camps sportifs, cours de français), sans modification du nombre d'EPT, ces activités étant assurées par du personnel horaire engagé pour de courtes durées ;

- Réorganisation sectorielle: réaménagement d'un secteur (Animation socio-culturelle/Agriculture/Bâtiments) impliquant des changements de fonctions et de taux d'activité, ainsi que des périodes de formation de nouveaux collaborateurs générant temporairement des doublons de rémunération.
- Changement de secteur: L'ancien responsable technique était comptabilisé sous les routes communales (615). Suite à son départ, un chef de projet a été engagé et il est désormais comptabilisé sous l'administration générale (022).
- Adaptation annuelle: Dans le secteur défense civile (162), le budget 2025 incluait l'engagement d'un coordinateur sécurité à partir du 1^{er} juillet 2025. Le budget 2026 comptabilise donc ce poste sur 12 mois. De plus, ce poste était anciennement rattaché à l'administration générale, il figure désormais dans la sécurité.

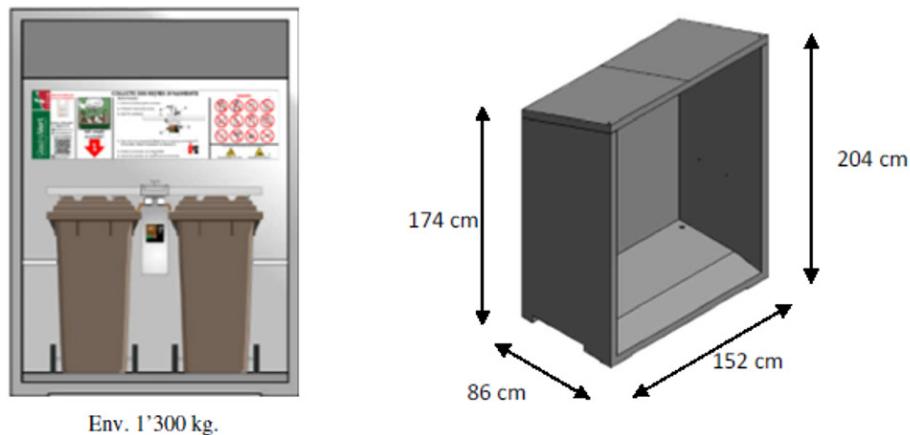
Graphique illustrant la progression de la population et du nombre d'EPT au cours des 5 à 10 dernières années.



7.2 Gastro Vert

Le système Gastro Vert pour Conthey représente :

13 Twin équipés de deux bacs de 180 lt mis à disposition de la population pour la récolte des déchets alimentaires sur le territoire communal.

Abri en béton «TWIN» pour bacs GastroVert[®] Private**Caractéristiques techniques****Estimation des coûts annuels hors taxe :**

Frais de levées :	CHF 33'700
(35.– 1 ^{er} container / 28.– 2 ^{ème} container)	
Location du système :	CHF 4'680
(360.–/mois/TWIN)	
Assurance :	CHF 250
Autres frais :	CHF 350
Total	CHF 38'980

Couverture des coûts par la rétrocession des taxes au sac (taxes variables) :

Le système Gastrovert permet à la population de trier et de valoriser ses déchets alimentaires. Ces biodéchets, collectés par la société Enevi, sont ensuite transformés en ressources, notamment en biogaz par la société GazEl SA.

Sur la Commune de Conthey, le dispositif mis en place comprend 13 abris en béton «Twin», chacun équipé de deux bacs de 180 litres destinés à la collecte des déchets alimentaires.

Depuis 2025, la société Enevi est en mesure de communiquer les tonnages de déchets alimentaires traités (auparavant, seul le nombre de containers était connu), ce qui permet désormais de les intégrer dans le calcul de la rétrocession de la taxe au sac.

À titre d'information, les tonnages estimés par Enevi sur la base du nombre de bacs ramassés (environ 20'000 kg) s'élèvent à :

2023 : 58'320 kg

2024 : 91'800 kg

À partir de 2025, la transmission de données plus précises permettra d'affiner encore ces calculs, les tonnages semblant être en augmentation.

La convention 2026–2029 « Gestion régionale de la taxe au sac à ordures ménagères » a été mise à jour afin d'assurer une équité de traitement entre les communes ayant instauré ce système de collecte et celles qui ne l'ont pas encore fait. Les principales adaptations sont les suivantes :

- Intégration des déchets alimentaires ;
- Exigence de pesée des déchets ;
- Responsabilité des communes dans le suivi des données ;
- Renforcement de l'organe de contrôle.

7.3 Salle polyvalente

La COGES apprécie l'intention de la Commune de professionnaliser et pérenniser l'exploitation et la gestion de la Salle Polyvalente. Elle relève cependant l'évolution irrégulière du ratio de frais de personnel qui y est lié entre le compte 2024 (ratio : 57 %, revenus CHF 393'940, frais de personnel CHF 224'870), le budget 2025 (ratio : 39 %, revenus CHF 700'000, frais de personnel CHF 273'000) et le budget 2026 (ratio : 57 %, revenus CHF 716'000, frais de personnel CHF 408'000). Elle sera attentive à l'évolution de ces éléments dans les comptes annuels à venir.

La COGES remercie la commune d'avoir pris le temps de détailler non seulement le budget lié à la Salle Polyvalente, mais aussi de préciser sa vision à moyen et long terme de l'utilisation de cette Salle.

La Salle Polyvalente est désormais gérée de manière plus professionnelle, avec une maintenance proactive, une approche orientée service et un secteur dédié à celle-ci. Elle vise à accueillir tant les sociétés locales qu'une clientèle régionale, en renforçant son attractivité et sa pérennité.

Axes de développement:

- Valorisation de l'image et promotion,
- Services complémentaires et accompagnement des organisateurs,
- Organisation d'événements clé en main.

Lieu emblématique de la Commune, la Salle Polyvalente combine dynamisme local et ouverture régionale. Une gestion rigoureuse et des équipements modernes garantissent sécurité, fiabilité et retombées positives pour la Commune.

Objectif: faire de la Salle Polyvalente une référence régionale durable et attractive.

7.4 Planification financière 2026-2029

La planification financière a été établie conformément aux exigences de l'art. 79 al. 1 de la Loi sur les Communes (LCo) ainsi que les articles 30 et 31 de l'Ordonnance sur la Gestion Financière des Communes (OGFCo).

La Municipalité a émis une série d'hypothèses et de critères pour élaborer notamment les charges et les revenus des comptes de fonctionnement de la période définie. Ceux-ci nous semblent cohérents et prudents, bien que les progressions prévues sur les charges de transfert, charges qui comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des contributions publiques (canton, communes, associations intercommunales) nous semblent légèrement inférieures à la réalité des derniers exercices bouclés.

Au niveau des investissements, ceux-ci vont s'élever à plus de CHF 35'000'000 pour la période et vont donc peser lourdement sur les résultats financiers futurs de la collectivité. En effet, dès 2027, les états financiers afficheront des excédents de charges qui vont progresser de CHF 918'450 à CHF 1'531'610 en 2029. Cette situation devra donc faire l'objet d'une attention particulière de la part de la COGES ces prochaines années. L'endettement par habitant avoisinera les CHF 3'800 contre CHF 2'245 au 31.12.2024.

La marge d'autofinancement se maintient à plus de CHF 5'000'000 jusqu'en 2029, ce qui permet d'envisager les futurs investissements à réaliser avec sérénité, avec une fortune qui demeure supérieure à CHF 38'000'000 au 31.12.2029.

8. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier tout particulièrement Mme Alexandra Jacquod, pour sa grande disponibilité, sa parfaite collaboration et le soin tout particulier qu'elle apporte chaque année à optimiser la présentation du budget.

La commission remercie également les intervenants externes à celle-ci, à savoir M. Christophe Germanier, M. Gautier Moulin et M. Gérald Nanchen.

9. DÉCISION

Au vu de ce qui précède et des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget 2026 et recommande au Conseil général de bien vouloir l'approuver.

Conthey, le 13 novembre 2025

La rapporteure

Charlotte Thétaz



La présidente

Emilie Dessimoz



Nom	Prénom	07.10.25	16.10.25	28.10.25	13.11.25
Bérard	Emmanuel	X	excusé	X	excusé
Constantin	Nicolas	excusé	X	X	X
Dessimoz	Emilie	X	X	X	X
Dorsaz	Mathieu	X	excusé	X	X
Iten	Ana Catarina	X	X	X	X
Maglia	Luca	X	X	X	X
Roos	Clémentine	X	X	X	X
Schauenberg	Lucas	X	X	X	X
Thétaz	Charlotte	X	X	X	X